

APPROCHE A VUE

Visual approach

Ouverte à la CAP
Public air traffic

PARIS ISSY LES MOULINEAUX

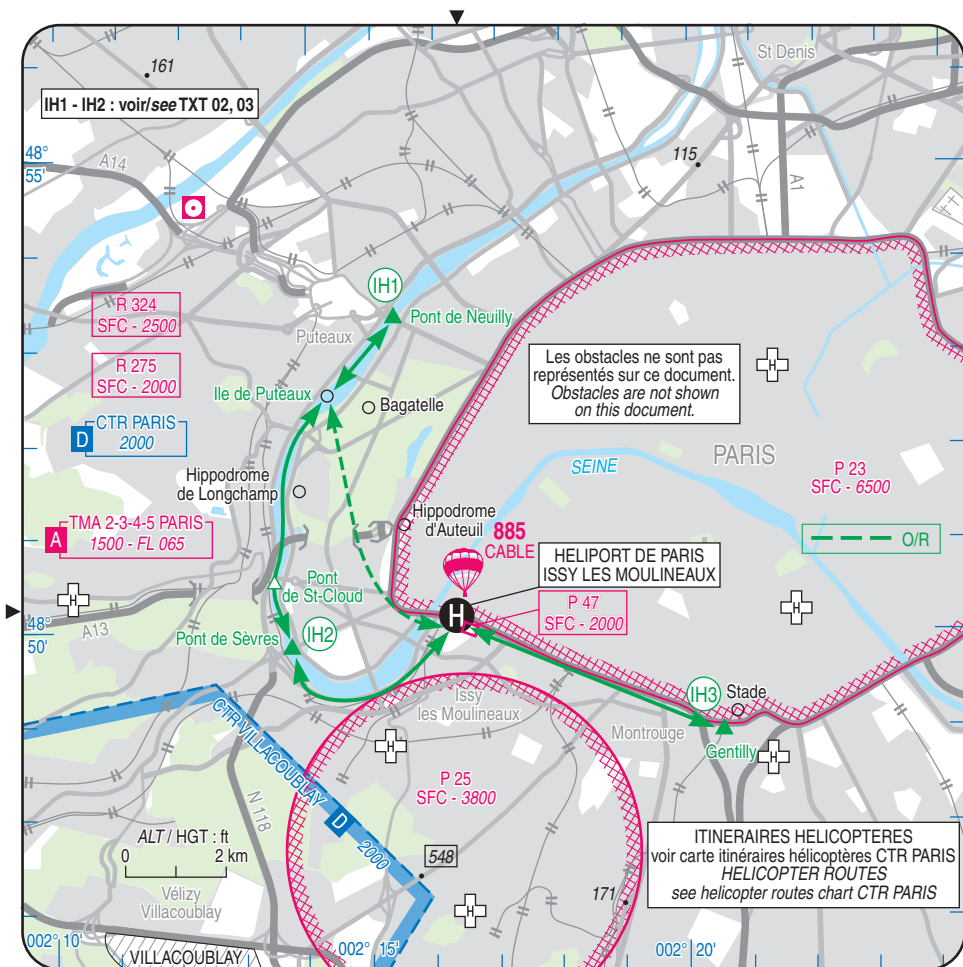
Hélistation/Heliport

AD 3 LFPI APP 01

16 JUL 20

	ALT : 109 (4 hPa) LAT : 48 50 00 N LONG : 002 16 22 E	LFPI VAR : 0° (15)
	APP : NIL TWR : 118.500	

EN SURFACE / ABOVE GROUND



CONSIGNES PARTICULIERES/SPECIAL INSTRUCTIONS : voir/see TXT 01, 02, 03, 04.

PARIS ISSY LES MOULINEAUX

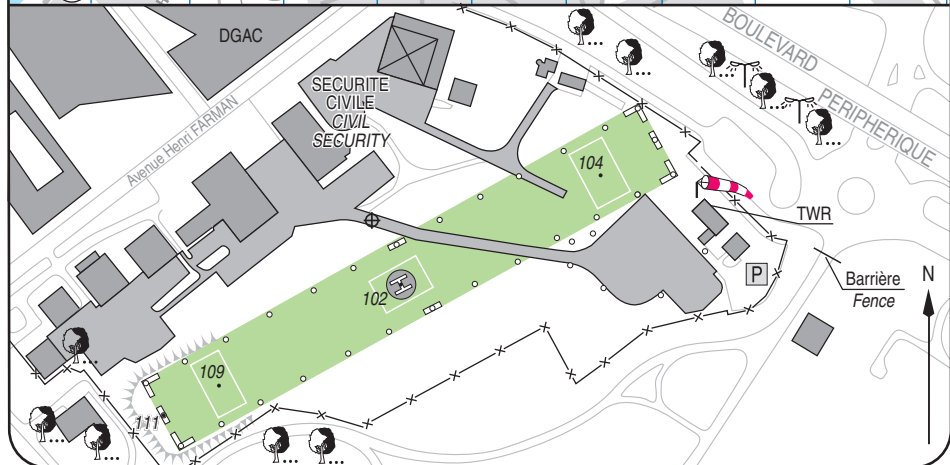
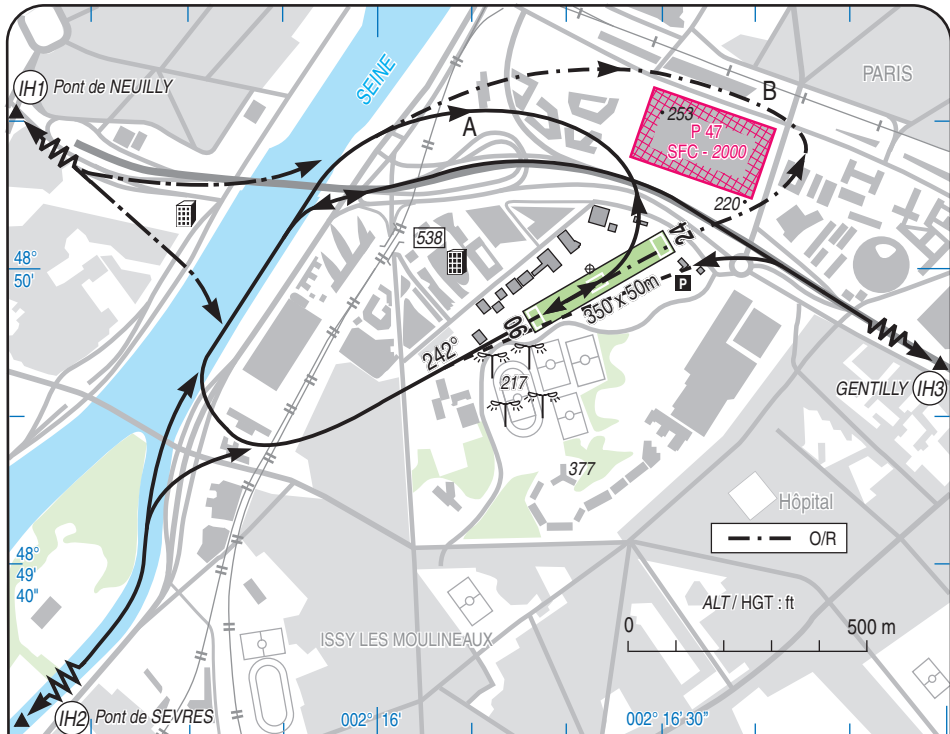
Hélistation/Heliport

AD 3 LFPI ATT 01

ATTERRISSAGE A VUE

Visual landing

16 JUL 20



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Force portante Strength	TODAH*	RTODAH	LDAH
06	062	350 x 50	Non revêtue	-	350	270	350
24	242		Unpaved		350	270	350

Aides lumineuses :
BI bande accélération/arrêt
feux blancs

Lighting aids :
LIL : acceleration/stop strip
white lights

* Pente MNM au décollage/MNM take off slope
RWY 06 : 20 %
RWY 24 : 10 %



PARIS ISSY LES MOULINEAUX Hélistation / Heliport

Consignes particulières / Special instructions

Les aires d'atterrissage d'urgence sont matérialisées sur la carte d'approche à vue par le symbole O.

Emergency landing areas are materialized in visual approach chart by the O symbol.

Conditions d'utilisation de l'hélistation

Héliport situé dans la CTR PARIS de classe D coexistant avec la zone réglementée LF-R275 PARIS.

Héliport très sensible du point de vue environnemental. Respect impératif des trajectoires publiées.

RESTRICTION D'UTILISATION

(Arrêtés du 09/08/94 et du 29/12/94) :

- Au départ ou à destination de l'héliport, les vols d'école et d'entraînement sont interdits.
- Au départ de l'héliport, les vols circulaires avec passagers et sans escale ou avec une escale touristique de moins d'une heure sont interdits.

L'utilisation du transpondeur est obligatoire sur les itinéraires HEL.

Les SAM, DIM et JF :

← - Trafic journalier limité à 70 mouvements.

- Hélistation réservée aux aéronefs listés :

Programme des vols à transmettre à l'exploitant le dernier jour ouvrable avant 1300.

E-mail : environnementissy@adp.fr

Aéronefs

L'héliport est limité aux hélicoptères capables de monter selon une pente de 20% tous moteurs en fonctionnement.

Procédures et consignes particulières

Exigences opérationnelles particulières

En raison des caractéristiques particulières de l'environnement de l'héliport, son utilisation est soumise au respect des dispositions particulières des **articles 1, 2 et 3** ci-dessous.

1 - Consignes d'exploitation

Tout exploitant de transport public ou de travail aérien devra établir et porter à la connaissance de ses équipages des consignes spécifiques à l'héliport précisant :

- les caractéristiques particulières de l'héliport ;
- les conditions générales d'exploitation ;
- les procédures de départ, d'arrivée et d'approche interrompue en situations normales, anormales et d'urgence ;
- les limitations opérationnelles résultant de l'infrastructure et des trajectoires retenues par l'exploitant incluant les masses maximales d'exploitation ;
- les mesures de prévention des nuisances sonores.

Ces consignes devront être à bord de l'appareil.

AD operating Helistation conditions

Helipad located within class D CTR PARIS coexisting with the restricted area LF-R275 PARIS.

Very sensitive helipad of the environmental point of view. Imperative respect for the published trajectories.

USE RESTRICTIONS

(Decrees of 09.08.94 and 29.12.94) :

- *Departures or arrivals from helipad, are prohibited for school and training flights.*
- *Departure from helipad is prohibited for circular flights with passengers and without stopover or with a touristic stopover of less than one hour.*

Transponder use is compulsory on HEL routes.

SAT, SUN and public HOL :

- *Daily traffic limited to 70 movements.*

- *Helipad reserved to listed ACFT :*

Program of the flights to be passed on to the operator the last working day before 1300.

E-mail : environnementissy@adp.fr

Aircraft

The helipad is limited to helicopters able to climb on a 20% slope all engines running.

Procedures and special instructions

Special operational requirements :

*Due to special features of the helipad environment, the use is subject to respect of the special provisions of **articles 1, 2 and 3** below.*

1 - Operating instructions

Each public transport or air-working operator must lay down and inform its crews of helipad specific instructions, specifying :

- *the helipad special features ;*
- *the general operating conditions ;*
- *the departure, arrival and missed approach procedures within usual, unusual and emergency situations ;*
- *the operational restrictions resulting from infrastructure and from paths chosen by operator including operating maximal weight ;*
- *the noise pollution prevention means.*

These instructions must be held aboard of the aircraft.



PARIS ISSY LES MOULINEAUX Hélistation / Heliport

2 - Trajectoires départ-arrivée

La pénétration de la zone P 47 est interdite.

L'héliport est constitué d'une FATO de 350 m de long. Le pilote bénéficie de toute cette aire qui doit être utilisée au mieux en fonction des performances de l'hélicoptère exploité et des trajectoires publiées. Ainsi les décollages peuvent ne pas être initiés à partir des rectangles blancs, qui eux représentent les TLOF.

Trajectoires départs QFU 062° et arrivées QFU 242°

Trajectoire A : trajectoire nominale,

Trajectoire B : utilisable uniquement, sur demande de l'équipage, par les hélicoptères bimoteurs si les conditions météorologiques et les performances le nécessitent. Pour cette trajectoire spécifique, la pente minimale de montée au QFU 062° est de 10%. Un suivi précis de la trajectoire est nécessaire afin d'éviter la pénétration de la zone interdite P 47 et de la zone interdite P 23 (PARIS).

Départ : pente minimale de montée 10% en QFU 242° et 20% en QFU 062°. Compte tenu de l'environnement urbain, respecter strictement les trajectoires de départ et d'arrivée représentées sur la carte d'atterrissage à vue et décrites ci-dessous.

Il est porté à la connaissance des pilotes que les dégagements ne sont pas conformes aux exigences de l'annexe 14 de l'OACI, et que les possibilités d'aires de recueil accessibles en cas de panne moteur sur le circuit de décollage et d'atterrissage sont limitées.

Les pilotes doivent vérifier que les performances de leur appareil sont suffisantes pour survoler avec les marges de sécurité requises les obstacles situés sous leur trajectoire (dans la trouée opérationnelle pour l'exploitation en transport public), dans l'éventualité en particulier d'une panne moteur pour les appareils multi moteurs.

Décollage : QFU préférentiel 242°.

Atterrissage : QFU préférentiel 062°.

Pour les hélicoptères dont les manuels de vol prévoient une limite de vent arrière non nulle, le QFU 242 sera privilégié au décollage jusqu'à une valeur de vent correspondant à cette limite.

Sur l'itinéraire héliport / Pont de Sèvres, suivre le petit bras de la Seine.

← L'itinéraire Issy-les-Moulineaux / Pont de Neuilly via Ile de Puteaux n'est utilisable que sur demande d'Issy les Moulineaux TWR.

Sur l'itinéraire Pont de Sèvres / Carrefour de la Patte d'Oie, et sur instruction des organismes de contrôle de la CA, les hélicoptères ne sont pas autorisés à descendre en dessous de 1200 ft AMSL.

Départs QFU 242°

Vers Pont de Sèvres ou Pont de Neuilly : montée dans l'axe et raccordement comme indiqué sur la carte.

2 - Departure and arrival routes

Entry prohibited in the area LF-P 47.

The heliport consists of a FATO 350 m of length. The pilot benefits from the whole area which must be used to the best advantage according to the operated helicopter performances and the routes published. This way take-offs may not be initiated from the white rectangles which represent the TLOF.

Departure routes QFU 062° and arrivals QFU 242°

Route A : nominal route.

Route B : can only be used upon request by the crew, by twin engine helicopters if required by weather conditions and performances. For this specific route, the minimal climb gradient at QFU 062° is 10 %. A careful monitoring of the route is required to avoid entry into LF-P 47 and into LF-P 23 (PARIS).

Departure : minimal climbing slope of 10 % QFU 242° and 20% QFU 062°. Taking into account urban environment, strictly respect of arrival and departure routes is required as shown in visual landing chart and described below.

Pilots are informed that clearing surfaces do not comply with the requirements of ICAO annex 14 and that emergency landing areas in case of engine failure during take-off or landing pattern are limited.

Pilots must ensure that aircraft performances are good enough to overfly with specified safety margins the obstacles located under their path (in operational tunnel for public transport operation), specially in case of engine failure for multi-engines aircraft.

Take-off : preferential QFU 242°.

Landing : preferential QFU 062°.

For helicopters whose flight handbook allows a non-nil downwind limit, QFU 242 will be used for take-off until this wind limit is reached.

Heliport / Pont de Sèvres, follow the little branch of Seine river.

Issy les Moulineaux / Pont de Neuilly via Ile de Puteaux is only usable on request under Issy les Moulineaux TWR.

Pont de Sèvres / Carrefour de la Patte d'Oie, on ATC clearance, helicopters are not authorized to descend below 1200 ft AMSL.

Departure QFU 242°

To Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : climb in axis then join the routes as shown in chart.



PARIS ISSY LES MOULINEAUX Hélistation / Heliport

Vers Gentilly : montée initiale dans le circuit puis virage à droite pour raccordement sur le périphérique.

To Gentilly : initial climb in circuit then turn right to link up overhead ring road.

Départs QFU 062°

Accélération sur la FATO puis virage à gauche pour rejoindre le circuit défini.

Pour les hélicoptères bimoteurs, en cas de panne moteur, après le PDD (Point de Décision au Décollage), le décollage sera poursuivi dans l'axe, selon les dispositions du CAT.POL.H210 (règlement UE N° 965/2012).

Departure QFU 062°

Acceleration on the FATO then left turn to join the definite circuit.

For twin engine helicopters, in case of engine failure, after the take-off decision point, the take-off will be continued on the centerline, in accordance to the provisions contained in CAT POL H210 (regulation UE NR 965/2012).

Vers Pont de Sèvres ou Pont de Neuilly : montée dans le circuit et raccordement à partir de la Seine.

Towards Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : climb in the circuit and connection from the Seine.

Vers Gentilly : montée en suivant le circuit par la gauche jusqu'à la verticale de l'héliport puis virage à droite pour raccordement sur le boulevard périphérique.

Towards Gentilly : climb following a left-hand circuit to overhead heliport then right turn for connection to the ring road.

Arrivées QFU 242°

Du Pont de Sèvres ou Pont de Neuilly : intégration en vent arrière du circuit à la verticale de la Seine.

Arrival QFU 242°

From Pont de Sèvres or Pont de Neuilly : Enter downwind leg overhead the Seine.

De Gentilly : quitter le boulevard périphérique par virage à gauche pour passer à la verticale de l'héliport et suivre le circuit.

From Gentilly : leave ring road by left turning to fly overhead heliport and follow the circuit.

- Approche semi-directe interdite.

- Semi-direct approach forbidden.

Afin d'éviter les trop fortes pentes de descente en approche sur l'héliport, il est recommandé de se reporter en début de branche vent arrière à une altitude de 1000 ft, puis à une altitude de 700 ft maximum au niveau du pont du boulevard périphérique.

In order to avoid a too steep glide slope during approach on the heliport, it is recommended to report beginning of downwind leg at 1000 ft QNH, and then at 700 ft QNH overhead beltway bridge over the Seine.

Initier la mise en descente dès le début de la branche vent arrière et évoluer dans le circuit à vitesse réduite.

Begin descent at the beginning of downwind leg and manoeuvre at reduced speed.

Le point d'aboutissement de la finale est la TLOF située au seuil 06.

The final point of outcome is the TLOF located at threshold 06.

Arrivées QFU 062°

Du Pont de Neuilly : intégration en vent arrière du circuit à la verticale de la Seine.

Arrival QFU 062°

From Pont de Neuilly : enter the down wind leg overhead the Seine.

Du Pont de Sèvres : raccordement en finale comme indiqué sur la carte.

From Pont de Sèvres : enter the final as indicated on the chart.

De Gentilly : suivre initialement le boulevard périphérique et s'intégrer en milieu de vent arrière à la verticale de la Seine.

From Gentilly : follow ring road and enter the circuit in the middle of downwind leg overhead the Seine.

Minimums MTO

Période diurne

VIS = 1500 m

Hors des nuages et en vue de la surface.

Hauteur MNM 700 ft ASFC.

MTO minimums

Day hour

VIS = 1500 m

Out of cloud and in sight of the ground.

Minimum height 700 ft ASFC.



PARIS ISSY LES MOULINEAUX Hélistation / Heliport

3 – Formation et compétences du commandant de bord

Utilisation en transport public et en travail aérien :

L'équipage appelé à utiliser l'héliport devra avoir reçu une formation préalable spécifique établie par l'exploitant de transport public ou de travail aérien.

Cette formation doit porter sur les consignes d'exploitation et inclura une étude des trajectoires, des obstacles dans les trouées opérationnelles et au voisinage de l'héliport.

Elle devra être appuyée par la prise en compte de repères précis caractéristiques de l'héliport (à l'aide par exemple de moyens vidéo, simulateurs...).

Utilisation en vols privés :

← Tous les commandants de bord détenteurs de licences professionnelles devront avoir reçu, au sein d'un organisme de transport public ou de travail aérien, la formation spécifique établie ci-dessus appliquée à son type d'aéronef.

Les autres commandants de bord d'aviation générale appelés à utiliser l'héliport devront avoir effectué une arrivée et un départ de l'héliport sous supervision d'un instructeur lui-même autorisé à fréquenter l'héliport. L'instructeur devra dispenser une formation théorique, précédant le vol, explicitant les particularités et les consignes spécifiques à l'héliport.

Le bénéfice de ces formations est conservé pour les commandants de bord ayant pratiqué l'héliport dans les 24 mois précédents.

VFR de nuit

Seuls les vols de transport ou ceux liés à leur mise en place sont autorisés pendant les périodes nocturnes incluses dans le créneau horaire 0700-2100 heures locales sur l'itinéraire SUD : ROCQUENCOURT – PARIS ISSY LES MOULINEAUX – MONT D'EST dans les conditions suivantes : VIS \geq 4 km, plafond \geq 450 m (1500 ft).

De nuit, sauf cas d'urgence et/ou pour les aéronefs d'Etat, décollages QFU 062 et atterrissages QFU 242 interdits.

Équipement Hélistation

Équipement de surveillance du trafic : hélistation équipée d'une visualisation radar (voir AD 1.0).

3 - Training and skills of the captain

Use in public transport and air work :

The crew destined to use the heliport must have received a prior formation by the public transport or air work operator.

This formation must concern operating instructions and will include a study of paths, obstacles in operational funnels and in the vicinity of the heliport.

It should include the description of characteristic marks of the heliport (using for example video or flight simulator).

Use for private flights :

Captains, holders of professional licenses must have received within a public transport or air work institution, the specific formation specified above, applied to their type of aircraft.

Other captains in general aviation destined to use the heliport must have performed an arrival and a departure under supervision of an authorized flight instructor. The flight instructor must dispense a theoretical training before the flight, explaining the specificities and special instructions of the heliport.

The profit of these trainings is kept for captains having frequented the heliport within the last 24 months.

Night VFR

Only transport flights or flights preparing transport flights are allowed during night periods included in 0700-2100 local time on south route : ROCQUENCOURT - PARIS ISSY LES MOULINEAUX - MONT D'EST in the following conditions: VIS \geq 4 km, ceiling \geq 450 m (1500 ft).

By night except for emergency reasons and/or for government and administration aircraft, TKOF QFU 062 and LDG QFU 242 prohibited

Heliport equipment

Traffic surveillance equipment : Heliport equipped with radar display (see AD 1.0).



PARIS ISSY LES MOULINEAUX Hélistation / Heliport

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*
UTC HIV ; HOR ETE : - 1 HR / UTC WIN ; SUM SKED : - 1 HR

- 1 - **Situation / Location** : SSW Paris (75).
- 2 - **ATS** : TWR : LUN-VEN : 0600 à MAX (2000 ou SS+30).
SAM, DIM et JF : 0700 à MAX (2000 ou SS+30).
MON-FRI : 0600 until MAX (2000 or SS+30).
SAT, SUN and public HOL : 0700 until MAX (2000 or SS+30).
Héliport de PARIS, Issy-les-Moulineaux.
4, avenue de la Porte de Sèvres, 75015 PARIS.
Chef CA / ATC manager TEL : 01 45 54 89 26.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Voir consignes particulières / *See special instructions* .
- ← 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Aéroports de Paris
Direction de l'Aéroport du Bourget et des Aéroports d'Aviation
Générale
Bâtiment Paul Bert
180, esplanade de l'Air et de l'Espace - Aéroport du Bourget
93350 le Bourget.
Permanence : TEL : 06 69 58 04 03.
- ← 5 - **CAA** : SNA Région Parisienne (voir / *see* GEN).
- 6 - **BRIA** : LE BOURGET (voir / *see* GEN).
- ← 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement FPL VFR / *Addressing VFR FPL* : voir / *see* GEN 16.
- 8 - **MET** : VFR : voir / *see* GEN VAC ; IFR : voir / *see* AIP GEN 3.5 ; Station : NIL.
- ← 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : PN 48 HR avant / *before* 1500.
Possibilité de réduire le temps de préavis : accord à passer avec la
douane / *Possibility to reduce prior notice : ask for agreement with*
customs.
TEL : 09 70 27 20 15 / 09 70 27 18 34.
FAX : 01 45 85 15 61.
E-mail : bsi-paris-sud-@douane.finances.gouv.fr
- 10 - **AVT** : Carburant / *Fuel* : JET A1, Lubrifiant / *Lubricant* : HEL (CIV-MIL) HELICAP.
Paiement par cartes TOTAL, carte bancaire et espèces, chèques non acceptés.
Payment with TOTAL card, credit card, or in cash, no cheques accepted.
Du 1er OCT au 31 MAR / *From OCT 1st to MAR 31st* : 0730-1100, 1200-1545.
Du 1er AVR au 30 SEP / *From APR 1st to SEP 30th* : 0715-1100, 1200-1745.
En dehors de ces HOR / *Outside these SKED* : PPR PN 24 HR.
TEL : 06 15 36 63 45 - FAX : 01 44 26 34 66.
- ← 11 - **RFFS** : Niveau 1 / *Level 1*.
- 12 - **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13 - **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14 - **Réparations / Repairs** : NIL.
- 15 - **ACB** : NIL.
- 16 - **Transports** : Ligne de Tramway T2 / *Tram T2*.
- 17 - **Hôtels, restaurants** : A proximité / *In the vicinity*.

